



**COMMUNE DE VOLESVRES
CONSEIL MUNICIPAL**

Compte-rendu
Séance du MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023 à 20h00

L'an **deux mil vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre à vingt heures**, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi à la Grande Salle des Fêtes de Volesvres sous la présidence de M. Richard PERRIER, Maire, en vertu d'une convocation en date du vingt septembre deux mille vingt-trois.

Présents : Mmes Martine COUEGNAS- 2^{ème} Adjointe, Sandra CHAPEY, Sandrine COMTE-LATHUILLIERE, Marie-Laure PETIT et Marie-Claire THÉRÉAU.
Mrs Richard PERRIER- Maire, Jean-Noël DUCRET- 1^{er} Adjoint, Guillaume ALLOIN, Alain DEROCHE, Gilles MICHEL, Julien NARBOUX et Jean-Baptiste ROUX.

Absents : Mme Gaëlle GORDAT (Pouvoir) et Mr David PIERRE (Pouvoir)

Mme Martine COUEGNAS est désignée comme secrétaire de séance.

I. Compte-rendu de la séance du 19 Juin 2023

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 19 Juin 2023.

2. Choix d'un déontologue

La Loi dite « 3DS » relative au référent déontologue des élus locaux, prévoit qu'à compter du 1^{er} Juin 2023, chaque élu puisse consulter un référent déontologue pour lui prodiguer « tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2012 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales ».

Son rôle ? Accompagner les élus contre les risques juridiques, les poursuites pénales ou les conflits d'intérêts.

Il s'agit d'un service ne générant pas de tarification sauf en cas de saisine d'un référent unique (97€) ou d'un collège de référents (257€).

La Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation d'un référent déontologue.

3. Décisions modificatives : Budget Lotissement et Budget Communal

Dans le cadre de l'élaboration des Budgets primitifs, des crédits ont été prévus sur des comptes d'imputations erronés.

En effet, pour le Budget Lotissement, le compte 3555 (Terrains Aménagés) en section d'investissement s'est vu attribuer 318 413.33€ afin de réaliser les travaux de viabilisation du Sainfoin II. Il s'avère, que les travaux d'aménagement d'un lotissement ne peuvent être en investissement car ils ont pour finalité la vente de parcelles créées. Ces dits travaux auraient dû être imputés au compte 6015 (Terrains à aménager) de la section de fonctionnement.

Afin de pouvoir solder les factures de viabilisation, il est nécessaire de réaliser une « décision modificative » du budget pour attribuer des crédits sur le bon compte de la manière suivante :

+ dépense compte 6015 (Terrains à aménager) = 100.000 €

+ recette 7015 (Vente de terrains aménagés) = 100.000 €

Même problématique pour le Budget Principal. Le compte 2031 (Frais d'études) ne s'est vu attribuer aucun crédit pour la réalisation des études de faisabilité de réhabilitation de la grande salle des fêtes. Il est donc également nécessaire de demander une décision modificative comme suit :

- **dépense compte 2132 (Immeubles de rapport) = 15.000 €**
- + **dépense compte 2031 (Frais d'études) = 15.000 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives du Budget Lotissement et du Budget Principal.

4. Projet Grande Salle : point sur le dossier

Lors du conseil municipal du 19 Juin, un estimatif sur les 11 lots de réhabilitation de la grande salle a été présenté pour un montant de 541 000€ H.T.

Depuis, nous avons rencontré Mr GAMARD, chargé de missions sur les énergies renouvelables du Département de Saône-et-Loire afin de pouvoir discuter de notre projet et demander des conseils pour le montage des dossiers d'aides et de subventions.

Il nous a été expliqué que le type des matériaux choisis joue un rôle majeur et, qu'il est préférable de sélectionner des **matériaux biosourcés**.

Dans cette optique, il a été demandé de réaliser un estimatif affiné en prenant en compte le choix de matériaux biosourcés auprès du cabinet d'architecte.

Il a été également pointé le manque de précision sur les gains énergétiques et financiers évalués dans les hypothèses de travaux. Une variation de **60% à 75%** de gains, peut engendrer une différence de **30 000€ sur les subventions attribuées**. Une demande a également été effectuée en ce sens auprès du bureau d'étude. À la réception de ces éléments, les dossiers de demandes d'aides et de subventions pourront être déposés.

Si le projet est validé, un démarrage des travaux pourrait être envisagé à **l'horizon 2025**.

5. Restaurant La Fourchette et son étage

Le projet de rénovation de la façade présenté lors du dernier conseil municipal du 19 Juin, est aujourd'hui en attente. Le restaurant est maintenant ouvert du Lundi au Samedi de 7h00 à 16h00.

Un autre projet est aujourd'hui à la réflexion : quelle destination pour l'étage au-dessus du restaurant ?

Projet d'habitation ? Associatif ? Bien-être ? Showroom ?

Quoi qu'il en soit, sa réhabilitation doit être complète. Un premier devis pour les aménagements intérieurs (sanitaires, cumulus, main d'œuvre, ...) d'un montant de **3 578.93€** nous a été établi. Un second pour la création d'un accès indépendant du restaurant est en cours.

Et vous, de quoi auriez-vous besoin à Volesvres ?

N'hésitez pas à donner votre avis !!

6. SYDESL : Prévisionnel 2023

Comme chaque année, le SYDESL nous a fait parvenir la contribution annuelle pour les éclairages publics de la commune.

Le tarif restant inchangé, il est de 10€ pour le matériel neuf et de 25€ pour celui vétuste.

La commune compte 86 points lumineux neufs, ce qui établit notre contribution 2023 à **860€ TTC**.

7. FPIC 2023

Le FPIC ou le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, est une ressource versée par les communes ou les communautés de communes les plus riches à celles les plus pauvres en fonction du potentiel financier par habitant moyen.

Ici, la Communauté de Communes Le Grand Charolais, sur une enveloppe de **1 177 028€**, réparti sur les communes membres **684 755€**.

Pour la Commune de Volessvres, le FPIC pour 2023 s'élève à **12 856€**

8. Saison 2023 du camping : l'heure du bilan

Cette année, la saison a débuté le 16 Juin et s'est clôturée le 8 Septembre.

Le camping a même connu un affichage complet lors des festivals organisés par la ville de Paray-le-Monial. Le solde pour 2023 est de **6 556.70€**.

9. Admission en non-valeur

Le Direction Générale du Trésor Public, représentée par Madame LOPEZ, nous demande de bien vouloir voter l'admission en non-valeur pour deux factures.

L'une concerne le Budget Assainissement pour un montant de **0.65€** sous la référence **2019/T49**, une autre du même montant concerne le Budget Principal sous la référence **2022/T68**.

A la vue des faibles montants, le Conseil Municipal approuve l'admission en non-valeur.

10. Frais scolaires et cantine : l'heure de la facture

La commune n'ayant plus d'école ni de restaurant scolaire, elle contribue pour chaque enfant de la commune aux frais scolaires.

Pour la commune de Paray-le-Monial, les frais pour un élève de primaire sont de **749.17 €**, de maternelle de **844.80 €** et ceux de restaurants scolaires de **260 €**.

Il reste toujours des questionnements de fond quant à l'évolution des frais chaque année, sans réponse de la Ville de Paray-le-Monial.

| Années | Type | Nb Ecole Privée | Nb Ecoles Publiques | Tarif/enfant | Total Privées | Total Publiques | Total Enfants |
|-----------|-------------|-----------------|---------------------|--------------|---------------|-----------------|---------------|
| 2020/2021 | Maternelle | 9 | 10 | 781,70 € | 7 035,30 € | 7 817,00 € | 54 |
| | Primaire | 12 | 23 | 654,54 € | 7 854,48 € | 15 054,42 € | |
| | Cantine | | 32 | 220,00 € | | 7 040,00 € | 32 |
| | Total | | | | 14 889,78 € | 22 871,42 € | |
| | Total Année | | | | | 44 801,20 € | |
| 2021/2022 | Maternelle | 9 | 10 | 757,32 € | 6 815,88 € | 7 573,20 € | 53 |
| | Primaire | 15 | 19 | 664,51 € | 9 967,65 € | 12 625,69 € | |
| | Cantine | | 27 | 240,00 € | | 6 480,00 € | 27 |
| | Total | | | | 16 783,53 € | 20 198,89 € | |
| | Total Année | | | | | 43 462,42 € | |
| 2022/2023 | Maternelle | 6 | 8 | 844,80 € | 5 068,80 € | 6 758,40 € | 52 |
| | Primaire | 15 | 23 | 749,17 € | 11 237,55 € | 17 230,91 € | |
| | Cantine | | 28 | 260,00 € | | 7 280,00 € | 28 |
| | Total | | | | 16 306,35 € | 23 989,31 € | |
| | Total Année | | | | | 47 575,66 € | |

D'autres questions sont soulevées sur l'organisation du transport scolaire.

La municipalité va prendre attache avec la région pour connaître les possibilités que nous avons et ce qu'il peut être envisagé.

11. Sainfoin 2 : Point sur les ventes

Sur les 10 parcelles proposées à la vente sur la deuxième partie du lotissement Le Sainfoin :

- Les lots 11, 12, 15, 16 et 17 sont vendus et les constructions ont désormais bien débutées.
- Les lots 10 et 18 sont sous compromis. Le lot 9, réservé pour la création d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles), s'est vu accorder des avis favorables pour l'accessibilité et la sécurité et pourra signer sa vente définitive mi-octobre. Pour le lot 18, la signature est prévue pour début novembre. Reste à fixer une date pour le lot 10.
- Le lot 13 était sous réservation, mais les acquéreurs ne s'étant jamais présentés à la signature du compromis, le lot est de nouveau disponible, tout comme le 14.

12. SNCF et PN 69 : Sujet en cours

Après de multiples échanges, conventions, réunions ... un accord a été trouvé, pour la rénovation du chemin privé dont les travaux seront réalisés par SNCF réseau et à leur charge financière.

Un état des lieux sera réalisé par un huissier avant et après la réalisation de ces travaux.

Les travaux débuteront le **2 Octobre** pour une durée d'environ une semaine.

En ce qui concerne le bornage du chemin et l'acquisition par la commune à l'euro symbolique, une réunion est prévue mi-novembre.

13. Gratification pour stage

Nous avons reçu au sein des équipes des espaces verts, Monsieur Baptiste PAGNOTTE en stage du 19 Juin au 7 Juillet 2023.

La commune souhaite le gratifier pour son travail.

Après un tour de table, il est décidé d'attribuer 200€ pour son stage effectué sur la commune.

14. Rapport RPQS Assainissement

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après sa présentation, le rapport est approuvé par les membres du conseil.

Il est également évoqué que la Communauté de Commune Le Grand Charolais travaille sur la mise en place d'outils et une prise de compétence pour l'horizon 2026.

15. QUESTIONS DIVERSES

A. Remerciements

Les association « L'amicale pour le don du sang » de Paray-le-Monial et le « Service de soins infirmiers à domicile – SSIAD » remercient la municipalité pour les subventions versées. Un mot a également été glissé pour remercier la régisseuse du camping qui est une « dame ... agréable, compétente et souriante » et la commune pour son camping « très agréable et à l'ombre ».

B. Défibrillateur

Depuis son installation en 2020, la commune n'a jamais eu à s'en servir. Cette année, une personne en difficulté médicale a dû recourir à ce dispositif ... avec succès. Une réflexion se

porte désormais sur l'acquisition d'un second dispositif sur la commune et du choix de son emplacement.

C. Formation PSC1

Lors de la dernière séance, certains conseillers ont demandé, avec intérêt, la possibilité de faire une formation aux premiers secours. Des renseignements ont été pris et nous allons prendre attache auprès des Pompiers de Marcigny pour connaître les modalités de formation.

D. Visite du 10 Octobre

Une visite de la commune et la présentation des projets réalisés et à venir sont prévues le 10 Octobre en présence de Monsieur le Sous-Préfet David ROCHE, un représentant de Monsieur le Sénateur Fabien GENET, Monsieur le Président du Département de Saône-et-Loire André ACCARY, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais Gérald GORDAT, Monsieur le Maire, ses adjoints et ses conseillers.

E. Une centenaire à Volesvres

Le 14 Octobre nous fêterons les 100 ans de Madame Germaine GUILLET. En collaboration avec ses proches, la municipalité viendra partager ce moment autour d'un goûter et lui remettra un présent pour honorer cet événement

F. Agenda :

- ↪ **11 Novembre** : La Commémoration se fera le Dimanche 12 Novembre en présence de la Fanfare de l'Élan Palingeois à 10h30
- ↪ **3 Décembre** : Repas des Aînés
- ↪ **8 Décembre** : Téléthon
- ↪ **10 Décembre** : Noël des Enfants

G. Bien-être

Un groupe de travail est en cours pour offrir aux aînés de la commune, une sensibilisation sur le bien-être et la santé. Des éléments seront communiqués ultérieurement.

H. Cimetière

Afin de répondre à la réglementation funéraire et aux demandes, la pose d'un second colombarium est à venir cette fin d'année accompagnée de la création d'un puits du souvenir permettant la dispersion des cendres.

I. SSIAD et ADMR

Les assemblées générales ont eu lieu et reflètent d'un manque cruel de personnel. Si vous êtes en recherche d'emploi, n'hésitez pas à les contacter.

J. Bornes électriques

Un démarcheur de la société YOU ENERGIE nous a contactés pour connaître nos besoins. Plusieurs demandes nous ont déjà été faites et nous allons étudier son implantation et comparer plusieurs options avant de nous positionner.

K. Tri sélectif

La Communauté de Communes le Grand Charolais nous a doter de sacs de pré-collecte à destination des foyers en Point de Regroupement. Ces sacs permettent de stocker le recyclage en attente d'être déposé en poubelle jaune. Ils sont à votre disposition au secrétariat. **=>1 Sac = 1 foyer en point de regroupement.**

Pas de sacs prévus pour les foyers en porte à porte.



L. Sécheresse

Une réunion s'est organisée avec des riverains et un expert indépendant (ancien assureur) pour évoquer la problématique de la sécheresse et de l'impact sur les habitations. Une déclaration de catastrophe naturelle a été faite et nous sommes dans l'attente d'un retour. N'hésitez pas à signaler en Mairie si vous êtes également victime.

M. Service Commun

La commune a décidé d'adhérer au service proposé par le Grand Charolais. Ce service propose la mise à disposition d'une secrétaire itinérante afin de pallier aux absences ou à l'augmentation temporaire de la charge de travail. Il est accordé par un système de cotisation annuelle de 200€ offrant d'office 2 demi-journées. Pour les demandes complémentaires, une facturation à hauteur de 100€ par demi-journée sera pratiquée.

N. Elections

La commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée à chaque élection municipale puis, tous les 3 ans. Cette année, les membres choisis **pour la commune** sont : Sandrine COMTE-LATHUILIERE (Titulaire) et Sandra CHAPEY (Suppléante) ; **pour la Sous-Préfecture** Hélène DECOMPOIX (Titulaire) et Christophe BERNIGAUD (Suppléant) et **pour le Tribunal Judiciaire** Régis LAURENT (Titulaire) et Paul DAUVERGNE (Suppléant). 2023 étant une année sans élection, la commission devra quand même se réunir avant la fin de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire
Richard PERRIER

